UFAP
UNSa Justice
MA LIMOGES

AGRESSION DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE : ÇA SUFFIT !

Le mercredi 4 novembre 2026, aux alentours de 10 heures, les personnels ont une nouvelle fois été victimes d'une violente agression alors qu'ils exerçaient leurs missions.

Alors que le détenu H. refusait catégoriquement de regagner sa cellule, l'officier a entrepris de le raccompagner. C'est à ce moment que l'intéressé s'est brusquement précipité sur un collègue présent au rez-de-chaussée, lui assénant un coup à la poitrine, avant de poursuivre sa course le long de la coursive.

Les agents ont dû intervenir pour le stopper et le maîtriser au sol afin de mettre fin à l'incident.

Le bilan est lourd : quatre agents ont été blessés, dont deux évacués vers les urgences :

- **Un agent souffre d'une fracture du poignet, avec 15 jours d'ITT.**
- **Un agent présente un traumatisme au genou et à la cheville, avec 10 jours d'ITT.**
- **Un agent a été blessé à l'arcade sourcilière, avec 2 jours d'ITT.**
- **Un quatrième agent présente une contusion au genou.**

L'UFAP UNSa Justice salue le sang-froid, le professionnalisme et la solidarité des agents lors de cette intervention et apporte tout son soutien aux collègues blessés, auxquels elle souhaite un prompt rétablissement.

Une nouvelle fois, cet incident intervient dans un contexte de surpopulation pénale et de promiscuité qui accentue les tensions et constitue un facteur aggravant des tensions et des risques d'incidents.

Si rien ne saurait justifier les violences commises à l'encontre des personnels, l'administration doit néanmoins prendre pleinement conscience des conséquences de la dégradation constante des conditions de travail. .

L'UFAP UNSa Justice exige le transfert immédiat de l'agresseur vers un autre établissement.

L'UFAP UNSa Justice exige des mesures concrètes pour garantir la sécurité des personnels.

L'**UFAP UNSa Justice** accompagnera les collègues dans l'ensemble de leurs démarches administratives et judiciaires.

À Limoges, le 05/11/2026,
le Bureau local de la MA LIMOGES